

**Procès-Verbal  
du CCAS du 31 mars 2023**

La commission administrative du CCAS réunie en session ordinaire, s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, le 31 mars 2023, à 18h30, sous la présidence de M. Alain LOUCHE.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Président, Mmes Marie-Thérèse MATHON, Ingrid RABATÉ, et MM. Robert FESCHET, Francis LACROIX, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT.

Absent : /

Procurations : Mme DURAND SAINT OMER Brigitte donne procuration à Mme RABATÉ Ingrid, Mme REDON Chantal donne procuration à Mme MATHON Marie-Thérèse.

Excusés : Mme GOUNON Sylvie, Mme ANDONI Adeline.

Secrétaire de séance : M. Gérard MERCIER

Quorum : 7 (atteint)

Le CCAS procède à l'approbation du PV du 8 décembre 2022 à l'unanimité.

**1 – Délibération - Approbation du Compte de gestion 2022**

M. Alain LOUCHE rappelle à la commission administrative que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la commission administrative ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. La commission administrative, réunie sous la présidence de M. Alain LOUCHE, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par M. Alain MOREAU, chef de service du Service de Gestion Comptable de Privas, à l'unanimité :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

**EXPLOITATION :**

DEPENSES : Opérations de l'exercice :	4 757.00 €
TOTAL DE L'EXERCICE :	4 757.00 €
RECETTES : Opérations de l'exercice :	12 683.34 €
Résultat reporté :	6 995.77 €
TOTAL DE L'EXERCICE :	19 679.11 €
RESULTAT DE CLOTURE :	14 922.11 €

2°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pas de question

**2 – Délibération - Approbation du Compte administratif 2022**

Hors de la présence de M. Alain LOUCHE, Président, la commission administrative du CCAS approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022

**Fonctionnement :**

Dépenses	4 757.00 €
Recettes	19 679.11 €
Excédent de clôture :	14 922.11 €

Pas de question

**3 – Délibération - Affectation du résultat 2022**

La commission administrative du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver l'affectation du résultat 2022.

Pas de question

#### 4 – Délibération - Vote du budget Primitif 2023

Monsieur Alain LOUCHE, Président du CCAS et Madame Ingrid RABATÉ, adjointe en charge du social, présentent le budget primitif 2023.

La commission administrative, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 résumé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 23 622.11 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 23 622.11 €

Mme Ingrid RABATÉ détaille le chapitre 65 et met en exergue l'article 65138 « autres secours » pour lequel est allouée la somme de 3500 euros. Elle soumet l'idée que cette somme pourrait être consacrée à une aide aux étudiants demandeurs (sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant), inscrits sur liste électorale.

M. Francis LACROIX fait part du fait qu'il ne considère pas cette action comme étant une aide d'urgence. Mme Ingrid RABATÉ et M. Alain LOUCHE précisent que, comme pour les ordinateurs fournis aux écoliers par le CIAS, cette aide pourrait permettre d'élargir la vision du CCAS. Mme Ingrid RABATÉ et M. Gérard MERCIER insistent également sur la difficulté des jeunes étudiants à s'en sortir, vu le contexte actuel d'inflation.

Mme Ingrid RABATÉ propose aux membres de la CCAS de faire des propositions au prochain CCAS quant à l'utilisation de cette somme allouée aux « autres secours » (aide à la cantine...).

#### 5 - Retour sur goûter des aînés

M. Robert FESCHET fait remarquer que la musique, incommode, est un obstacle aux échanges entre les personnes et qu'il est peu intéressé par l'activité Danse. Il est fait le constat que la formule « animation danse » n'est pas porteuse. Est-ce dû à l'activité en elle-même, à l'animateur ou à la programmation ?

Il serait souhaitable à l'avenir de s'orienter vers un autre type d'animation (théâtre, spectacle, film ?).

#### 6 - Prévention perte d'autonomie (CFPPA) – appel à projet

Mme Ingrid RABATÉ fait part de la réception du courrier du Département en date du 13 février 2023 présentant la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA). Elle rappelle la possibilité qu'a le Département à soutenir des initiatives dans ce domaine.

#### 7 - ADAPEI – opération brioches septembre

M. Alain LOUCHE fait part de la réception d'un courrier de l'ADAPEI mentionnant l'organisation d'une opération Brioches du 3 au 9 octobre. L'association demande de l'aide pour le démarchage à domicile ainsi que la possibilité de laisser des brioches en dépôt en mairie.

M. Francis LACROIX suggère de communiquer l'information « opération brioche » aux diverses associations veyrassoises. M. Alain LOUCHE acquiesce et informe qu'une information sera faite aux associations. Mme Ingrid RABATÉ précise que les élus n'ont pas à faire de porte à porte.

#### 8 - Questions diverses

Pas de question diverse.

#### Agenda

prochaine réunion du CCAS : 05 juin 2023 à 18h30 (utilisation article 65138)

Levée de séance à 20h00

Le secrétaire,



M. Gérard MERCIER

Le Président,



Alain LOUCHE